



UNIVERSITÉ DE NANTES

PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ

SÉANCE DU VENDREDI 27 MARS 2020

PV N° 420

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE
EN ASSEMBLEE PLENIERE
DU 27 MARS 2020

En raison de la crise sanitaire actuelle liée au Covid-19, le conseil d'administration de l'Université s'est réuni en visioconférence sous la présidence de M. Olivier LABOUX, président de l'Université de Nantes.

ETAIENT PRESENTS LORS DE LA SEANCE : 25 MEMBRES

BERNAULT Carine	A	UFR Droit et Sciences Politiques
BOUSQUET Emmanuelle	B	Faculté de Langues et Cultures Etrangères
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
BRUNAT Stéphane	BIATSS	SUMPPS
CHENE Emmanuel	B	IAE Nantes
CHOQUET Carl	Etu. T	UFR Sciences pharmaceutiques et biologiques
DAVID Marie	B	INSPE
DRONNEAU Céline	BIATSS	Pôle LLSHS
FLEURY-BAHI Ghazlane	A	UFR Psychologie
GADOLLET Luc	Etu. T	UFR Droit et Sciences Politiques
GRASSET Olivier	A	UFR Sciences et Techniques
GUEVEL Arnaud	A	UFR STAPS
JAOUEN Pascal	A	Polytech Nantes
JOLLIET Pascale	A	UFR Médecine et Techniques médicales
KERBART Julie	Etu. T	UFR Médecine et Techniques médicales
LABOUX Olivier	A	Président de l'Université de Nantes
LUPI Cyril	B	UFR Sciences et Techniques
MARQUES Alexandre	Etu. S	UFR Odontologie
MORERE Julie	B	Service Universitaire des Langues
OBLE Diane	Pers. Ext.	CGT Pays de Loire
OLERON Philippe	Pers. Ext.	SIGMA Informatique
POUPLIN Méline	Etu. S	UFR Médecine et Techniques médicales
RICHARD René	BIATSS	IUT Saint Nazaire
TONNERRE Clotilde	BIATSS	Cellule d'aide au pilotage
TRICHET Valérie	B	UFR Médecine et Techniques médicales

AVAIENT DONNE PROCURATION : 9 MEMBRES

AFFILE Bertrand	Pers. Ext.	Nantes Métropole
BARON Marie-Hélène	BIATSS	Bibliothèque Universitaire
CARBONI Pierre	A	Faculté des Langues et Cultures Etrangères
DUPRÉ Thierry	Pers. Ext.	Lycée CARCOUET
HOUEL Stéphanie	Pers. Ext.	Région des Pays de Loire
LE LIDEC Annabel	Pers. Ext.	INSERM
LESTIEN Françoise	Pers. Ext.	CARENE
TOSTIVINT Xavier	Pers. Ext.	BEELINK SARL
STOYANOV Hélène	B	INSPE Angers

ETAIT ABSENT : 1 MEMBRE

PAVAGEAU Audrey

Etu. T

UFR Lettres et Langage

MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS A L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSES
35	25	9	1

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

AVERTY Dominique

Vice-président Formation et Vie universitaire

BEZAULT Valérie

Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles

DEFOIS Serge

Directeur de Cabinet

DURAND Christelle

Rectorat de Nantes

GUILLEN Ronald

Directeur de l'IUT de Saint Nazaire

LE SAËC Sarah

Responsable de la Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles

MOUHOUD Malik

Directeur Général Adjoint des Services - Performance et investissements

SCHLAEPPI Laurianne

Directrice Générale des Services

TEXIER Stéphanie

Directrice Générale Adjointe des Services - / Affaires

THURIES Olivier

institutionnelles – Ressources humaines – Environnement au travail
Agent comptable

LE PRESIDENT ouvre la séance à 9h30.

LE PRESIDENT : Je vous remercie d'être présents et de consacrer du temps à ce conseil d'administration. Vous avez pu voir l'actualité, si je remonte au 20 janvier 2020, il y a l'apparition du premier cas de Covid-19 en France et depuis le 16 mars 2020, cette décision de confinement.

Ce qui nous intéresse au premier chef aujourd'hui, c'est d'assurer la continuité du service public. C'est pour cette raison que nous avons convoqué un conseil d'administration aujourd'hui. Il nous semble important que des instances puissent fonctionner et pour le faire, il faut une décision du conseil d'administration. La loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 va se décliner en ordonnances. Le conseil des ministres a promulgué 22 ordonnances sur 47. Certaines nous concernent directement, je vais vous citer les thématiques :

- Les modalités d'organisation des instances - délibération électronique
- La sécurisation des modifications des examens et concours
- Le délai administratif (parcours sélection Master, étudiants internationaux...)

Il est probable qu'une ordonnance soit publiée la semaine prochaine concernant la réunion des instances. Nous avons cependant fait le choix de vous solliciter en amont de manière à pouvoir convoquer cet après-midi un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) sur le plan de continuité de l'activité (PCA). Il me semble absolument important que les organisations syndicales participent à la réflexion et à la mise en œuvre de ce plan d'activité de service public. Par conséquent, nous n'avons donc pas attendu l'ordonnance dont nous ne savions ni le contenu ni la date pour avoir votre avis en tant qu'administrateur au conseil d'administration.

Nous allons d'abord rappeler les modalités de tenue de ce conseil d'administration pour le moins particulier.

Nous aurons ensuite un point d'information qui va se décliner dans les missions premières : formation, recherche et l'administration. Ce que je voudrais, c'est que vous mesuriez par ces trois informations, le travail colossal que représente l'arrêt d'un établissement qui représente 45 000 personnes tout en assurant cette continuité et tout en préparant la reprise.

Enfin, nous évoquerons le point unique à l'ordre du jour, les modalités de délibération à distance. Nous passerons ensuite à un temps pour voter.

MME BERNAULT : Un guide a été mis à la disposition des administrateurs, vous avez donc eu la possibilité de tester les outils que nous utilisons pour cette réunion. Ainsi, cette séance se déroule en deux temps.

Tout d'abord, un temps de contribution ou de débat qui se déroule à la fois en visioconférence et en chat, sur la messagerie instantanée à laquelle vous avez pu accéder via Prodoc. Une précision importante, lorsque vous souhaitez prendre la parole, il faudra l'indiquer sur la messagerie. Le président vous donnera la parole et vous pourrez à ce moment-là allumer votre micro pour vous exprimer pour que tout cela soit enregistré pour le compte rendu qui sera rédigé comme il l'est habituellement.

Dans un second temps, ce sera le temps de vote qui aura lieu de 11h à 12h sur Prodoc. Vous recevrez un mail à l'ouverture du temps de vote, n'oubliez pas d'aller voter pour vous et pour votre mandant, la

personne qui vous aura éventuellement donné procuration. La liste des procurations vous sera également communiquée.

Par ailleurs, sur le plan technique, pour la qualité de la visioconférence, on vous demande lorsque vous ne vous exprimez pas, de couper votre micro et votre caméra. Nous vous conseillons d'utiliser un micro-casque si vous en avez la possibilité pour améliorer la qualité des échanges. En cas de problème technique, vous avez également une assistance de la direction du système d'information et du numérique (DSIN) qui est disponible à tout moment.

Volet Formation :

M. AVERTY : Dès la fermeture de l'établissement et même en amont, dès l'apparition de l'épidémie, nous avons mis en place un certain nombre d'actions pour nous occuper en priorité des étudiants. On avait une urgence avec les étudiants qui étaient en mobilité et les étudiants qui devaient partir en stage. La direction des relations internationales (DRI) a été en contact avec tous les étudiants mobilisés et a ainsi pu gérer les différents cas alors que la volonté de certains était de rester sur place parce que l'établissement d'accueil était déjà passé à un enseignement à distance et qu'ils étaient en toute sécurité jusqu'à l'accompagnement pour le retour. Au niveau de l'international, la situation a évolué. On suit désormais les derniers étudiants qui ne sont pas rentrés avec des préconisations pour qu'ils reviennent. Un grand merci à la DRI pour cet accompagnement. On accompagne également, en lien avec le CROUS, les étudiants étrangers qui sont actuellement en mobilité entrante et qui souvent, se retrouvent en situation d'isolement.

Au niveau des stages, on a fait le choix de privilégier la santé des étudiants avant tout en autorisant la poursuite des stages que s'ils pouvaient se faire à distance. Nous poursuivons cette politique en acceptant des conventions que si les étudiants et les responsables de stages nous indiquent que l'étudiant peut suivre son stage à distance sans avoir à passer par l'entreprise, c'est un point important, de manière à les mettre véritablement en sécurité. Ce que je dis vaut bien évidemment en dehors des étudiants en santé qui interviennent en stage soit en milieu hospitalier soit dans des officines en pharmacie et qui sont mobilisés en toute sécurité en lien avec les doyens des différentes facultés. Ils sont fortement mobilisés et actifs sur le terrain, je salue leur engagement.

Concernant le suivi des enseignements, nous avons des échanges très réguliers avec les directeurs de composantes pour suivre ce qui est mis en place dans chaque formation pour permettre d'assurer une continuité pédagogique qui ne remplacera pas les enseignements prévus mais qui permet de garder un lien avec les étudiants et leur permettre de poursuivre leur année universitaire dans les meilleures conditions possibles. On laisse véritablement les responsables de formation faire ce lien vers les étudiants.

Tous les services sont mobilisés pour accompagner les collègues qui doivent dans l'urgence passer de nouvelles modalités pédagogiques. Nous n'étions pas préparés, je trouve donc remarquable le travail mis en place par l'ensemble des collègues qu'ils soient enseignants ou personnels administratifs dans des conditions difficiles, ils sont en capacité d'accompagner nos étudiants.

Le centre de développement pédagogique (CDP) et le service de production et d'innovation numérique mis en place sur le site internet un maximum d'informations et reste à la disposition des collègues. Je souhaite vraiment remercier tout le monde pour ce travail.

J'ai actuellement une grosse insistance auprès des directeurs sur l'importance du lien entre les équipes pédagogiques et les étudiants mais également sur l'importance pour que les enseignants engagent une

véritable réflexion au niveau des équipes pédagogiques et pas simplement individuelle de manière à ce que les étudiants aient vraiment l'impression d'avoir une continuité et pas simplement un ensemble d'enseignants qui viennent leur demander du travail. Certains peuvent se sentir un peu submergés par un souci de mode de fonctionnement basé sur un emploi du temps à un mode de fonctionnement où ils doivent être plus autonomes. Les masters 2 sont en capacité de le faire mais les étudiants en Licence 1 ont vraiment besoin de cet accompagnement. On essaye de voir ce qui peut se faire vis-à-vis des étudiants qui ne disposent pas d'accès à des conditions qui sont correctes pour pouvoir suivre ces enseignements. La préoccupation c'est d'être en capacité de les joindre, ce n'est pas toujours évident et comment les aider pour faire un maximum de choses. Beaucoup de composantes ont lancé des questionnaires, on ne veut pas ajouter de dispositifs supplémentaires, on est en train de voir pour un envoi massif d'informations vers les étudiants via SMS pour pouvoir leur demander où est-ce qu'ils en sont.

Il y a un suivi important du SUIO sur les étudiants qui sont suivis pour des réorientations. Le SUIO a appelé tous étudiants, le travail continu. C'est quelque chose qui fonctionne très bien.

Nous devons désormais voir comment nous allons travailler. Il y a une forte demande de la communauté, sur la fin de cette année avec les contrôles continus, les examens, est-ce qu'on doit aller vers la distance etc... Il y a un travail qui a été engagé en lien avec les composantes, en lien avec les étudiants. Cela va être renforcé dans la semaine à venir pour voir comment est-ce que l'on peut travailler. Si le mode de fonctionnement à distance des instances est validé, il est prévu de réunir une commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) dès jeudi prochain pour travailler là-dessus. Il est clair que la position actuelle est de ne pas faire les sessions d'examen à distance parce qu'on a trop d'étudiants qui ne seront pas en capacité de les suivre, ce n'est pas la position que l'on choisit. On va travailler plutôt sur des sessions d'examens classiques. Il est difficile de communiquer vers les composantes car on ne sait pas à quel moment on pourra revenir à un fonctionnement normal et permettre de mettre en place ces sessions d'examens. Bien évidemment, les contrôles continus peuvent se faire à distance mais c'est différent sur les examens.

Un grand merci à la DEVU, extrêmement sollicitée par les collègues et qui répond du mieux possible. On aura des décisions à prendre dans les prochaines semaines qui auront un impact important sur la fin de l'année mais également sur le début de l'année suivante. Il n'est pas impossible que l'on doit chambouler le calendrier universitaire 2020-2021.

Volet Recherche :

M. GRASSET : Pour ce qui concerne la recherche, on est aussi sur une logique de PCA que je vais décliner en phases distinctes.

Il fallait travailler sur la préparation du PCA en définissant sur chacun des laboratoires les trois niveaux d'activités qui doivent impérativement être maintenus avec une présence quotidienne, les activités qui pouvaient être maintenues en mode dégradé et les activités qui pouvaient être maintenues *sine die*. Un gros travail sur nos 43 laboratoires qui a été fait avec une réactivité exemplaire par l'ensemble des directions d'unités et qui nous a permis rapidement, à mettre en évidence quel laboratoire allait nécessiter une présence régulière de certains personnels.

On a pu discuter avec les laboratoires qui avaient des activités devant être impérativement être maintenues, on a pu discuter avec eux sur le niveau d'importance de ces activités puisqu'au début, il était plutôt compris que le laboratoire puisse être maintenu dans un mode un peu dégradé alors que la réalité c'est que le laboratoire doit être au maximum arrêté. Il s'agit de maintenir seulement ce qui ne pouvait pas

être arrêté. C'est un travail assez difficile à faire sur certains laboratoires, il y a eu des sacrifices. Travail qui s'est effectué en concertation avec les autres tutelles, INSERM, CNRS et l'INRA. A aucun moment il n'y a eu des oppositions entre les différentes tutelles sur le fait que la priorité devait être un arrêt des activités non essentielles. Cette phase a été assez délicate, elle s'est très bien passée et aujourd'hui on arrive avec un PCA extrêmement clair avec 16 laboratoires sur les 43 de l'établissements pour lesquels il y a aujourd'hui une activité. Cela représente une cinquantaine de personnes pour lesquelles le président a autorisé une autorisation pour se rendre sur le lieu de travail de manière régulière, cette autorisation est permanente. 50 personnes sur plus d'un millier de personnes, c'est extrêmement restreint.

On rentre dans une phase un peu différente que l'on peut appeler « régime de croisière » sur cette période très particulière que nous vivons. La quasi-totalité des laboratoires est en arrêt d'activité sur leur site, par contre la recherche continue bien, mais chez-soi. Nous entrons dans cette phase où il va falloir quantifier l'impact que cela va avoir sur la recherche, voir si les gens arrivent à travailler dans des conditions correctes, si non, il va falloir les aider, les accompagner au mieux. On est dans une incertitude totale sur la durée du confinement.

La dernière phase sera la phase de reprise d'activité, on verra cela en temps et en heure.

Sur le contexte opérationnel, quelques remarques. Le sujet majeur dans les laboratoires ce sont les stagiaires, c'est un sujet qui a été traité au niveau de la vice-présidence formation universitaire en partenariat avec les relations internationales. On a un gros sujet sur les PhD, il n'est plus possible de soutenir les doctorats. Sur les deux mois qui viennent, on a 13 doctorants qui devaient soutenir. Les soutenances ont toutes été reportées puisqu'il n'y a plus la possibilité d'avoir le minimum requis c'est-à-dire avoir le doctorant et le président du jury dans la même salle. On est en attente d'une dérogation qui devrait arriver et qui pourrait autoriser une soutenance qui pourrait arriver avec 100% des personnes en visioconférence, pour le moment on n'en est pas là. Pour le moment, toutes les personnes concernées ont validé qu'un report était tout à fait acceptable.

Pour les affaires courantes, on traite les sujets qui sont d'actualité comme la sélection des étoiles montantes, la proposition des personnes jeunes enseignants-chercheurs dans les outils régionaux, la manière dont on va soutenir les colloques dans les mois qui viennent. Cela va nécessiter le travail habituel des services de la DRPI qui est complètement opérationnelle, il faut saluer leur travail parce que tout le monde est en télétravail et pour autant l'ensemble des actions continue. Cela va nécessiter des arbitrages en commission recherche. Pour l'instant la commission recherche du 4 mai 2020 est maintenue, il y aura beaucoup de choses à arbitrer.

Volet Administration :

Mme SCHLAEPPI : Quelques mots sur la situation générale des personnels de l'université dans cette période de confinement et sur le PCA. Je salue l'engagement énorme de nos collègues dans cette période, que ce soit les enseignants, les enseignants-chercheurs, l'administration, tout le monde est pleinement mobilisé depuis dix jours pour faire en sorte que certes l'établissement soit fermé, c'est important qu'il le soit bien sûr, mais pour que cet établissement ne soit bien évidemment pas à l'arrêt. La mobilisation de nos personnels prend plusieurs formes. Ils se mobilisent dans des conditions pour le moins acrobatiques quand ils parviennent quand même à travailler et à trouver des solutions depuis leur domicile en étant en permanence aux limites d'une réglementation qui n'est pas encore tout à fait adaptée à la situation.

La mobilisation des personnels, ce sont aussi des parents, des conjoints de soignants, de personnes qui travaillent ou des parents isolés qui évidemment gardent leurs enfants pour permettre la mise en œuvre du

confinement. Ils ne peuvent pas assumer leurs missions habituelles, nous devons donc trouver le bon cadre pour ceux-là. Enfin, la mobilisation de nos agents ce sont aussi ceux qui sont concernés par le PCA et qui continuent de se déplacer pour travailler et pour assurer les fonctions vitales de l'établissement.

Pour ceux-là, je voudrais rappeler deux choses, tout d'abord, je voudrais dire que nous nous engageons à faire en sorte que les modalités de travail de ces agents qui se déplacent soient les plus sécurisantes possibles au regard de la situation sanitaire. Chacun y veille, tous ont le devoir d'appliquer les gestes barrières qui seront d'ailleurs rappelés aujourd'hui avec un certain nombre de préconisations travaillées en lien avec la médecine des personnels. Ensuite, je voudrais dire que ces personnels qui continuent à travailler en présentiel sont très peu nombreux, l'établissement y a veillé de façon drastique. M.GRASSET l'a bien rappelé sur la partie recherche. La position de l'établissement sur les autorisations de déplacement accordées donne une image assez nette de la déclinaison opérationnelle du PCA. Aujourd'hui, seulement 5% des agents de l'université bénéficient d'une autorisation permanente de circuler, cela représente 250 personnes. L'arrêté du président a été publié dès le lundi 16 mars et a ensuite été complété à la marge. Cet arrêté concerne trois catégories de personnes.

Certaines fonctions ne peuvent pas du tout être réalisées en travail à distance, cela représente environ 120 personnels des services centraux et des composantes. Les missions concernées sont essentiellement immobilières, le numérique et les 16 unités de recherches concernées. On maintient les installations, on assure un minimum de traitement du courrier par exemple, on maintient également les infrastructures numériques qui sont précieuses en cette période. Les équipes sont tournantes sur la présence physique, c'est un point que je souhaitais souligner.

La deuxième catégorie de personnel autorisée à se déplacer de façon permanente, ce sont des fonctions qui peuvent être conduites à distance mais qui en cas de problème urgent ou technique doivent absolument pouvoir en urgence regagner leur poste de travail ou être présent. L'exemple de la cellule de crise opérationnelle doit pouvoir se réunir même si il y a une panne de système de communication. La DRHDS est concernée également puisqu'elle doit pouvoir assurer la paye même si l'accès au système d'information n'est plus possible depuis le domicile des collègues, elles doivent pouvoir regagner leur poste fixe même si aujourd'hui elles sont chez elles. Même chose pour l'agence comptable, elle doit pouvoir se mobiliser pour les opérations de paye et aussi pour payer les entreprises, l'enjeu pour l'économie est évidemment de taille.

Enfin, la dernière catégorie de personnel à laquelle nous avons délivré des autorisations, ce sont des fonctions liées à la médecine et à la santé. Je voudrais saluer de façon solennelle, le docteur BLANCHE, directeur du service de santé des étudiants, le docteur DE ROTALIER, directeur du service de médecine préventive des personnels et avec eux tous nos médecins et infirmiers qui sont en première ligne depuis le début de cette crise. Ils ont tous basculé en téléconsultation mais ils sont bien sûr mobilisables à tout moment et ils font vraiment un travail formidable auprès de nous tous. Un mot pôle santé de l'université, les UFR de médecine, pharmacie et odontologie qui sont également concernés par des autorisations un peu plus larges de déplacement compte tenu des enjeux que nous connaissons bien sûr et du lien particulier avec l'hôpital.

Les principales entreprises qui nous accompagnent dans la réalisation de nos missions ont toutes été contactées pour adapter l'activité. Je pense notamment aux personnes qui effectuent le ménage, le gardiennage ou encore la maintenance immobilière. Nous avons pris la précaution de les contacter.

Quelques mots sur les priorités de l'administration. Tout ne peut plus être fait, l'administration qu'elle soit centrale ou dans les composantes a mis l'accent ces derniers jours autour de trois enjeux. La priorité elle

est unique, c'est la santé de chacun et de tous. Les enjeux auxquels nous nous attelons aujourd'hui sont d'abord autour de la réorganisation de tous nos processus de fonctionnement à distance et non plus en présentiel. C'est un défi sur lequel sont concernées toutes les administrations et toutes les entreprises. Ce chantier n'est évidemment pas terminé. On a commencé par traiter l'urgentissime parmi laquelle assurer la paye des agents pour le mois d'avril. Nous commençons désormais à ouvrir les chantiers urgents, notamment les chantiers du temps de travail sur lequel on a beaucoup travaillé. Le degré d'urgence est aussi guidé par les consignes nationales qui nous sont adressées au jour le jour. On pense également à la reprise, elle est au cœur de nos préoccupations. Nous sommes en train d'élaborer des outils qui nous permettent de planifier cela. Il faudra beaucoup de souplesse et de bienveillance. On ne ferme pas un établissement en 24 heures, on ne l'ouvre pas non plus à nouveau en 24 heures, il faudra prioriser et échelonner. Pour faire tout cela nous devons parfois travailler sans cadre légal, inventer des solutions qui nous paraissaient impensables il y a encore 10 jours, souvent depuis le domicile de chacun et pour une durée que nous ne connaissons pas. C'est donc un travail assez complexe. Je voudrais également rappeler qu'un accompagnement des cadres et managers est en cours pour essayer de partager avec l'établissement ce que nous pouvons faire en matière de qualité de vie au travail, pour dégrader le moins possible la qualité de vie au travail dans cette période compliquée en essayant de trouver et de partager des solutions et des astuces qui nous permettront de tenir sur la durée des semaines qui sont devant nous. Nous faisons au mieux mais nous avançons comme tout le monde en terre inconnue.

Le deuxième enjeu pour l'administration, c'est aussi l'organisation et la coordination de l'effort de l'établissement vers les soignants du territoire. Le président présentera ce travail énorme et très utile et je remercie les collègues qui s'y investissent.

Le troisième enjeu est de travailler à un nouveau cadre RH pour tous et pour la durée du confinement et particulièrement autour du temps de travail avec les mots d'ordre que nous avons exprimé lors d'un CHSCT exceptionnel le vendredi 13 mars, responsabilité souplesse et bienveillance.

Ce contexte exceptionnel est évidemment inattendu, dans ce contexte-là, toutes nos décisions font débat. Nous n'avons quasiment plus aucun cadre de référence. On doit faire avec des informations et les directives que nous disposons au jour le jour. Nous prenons les meilleures décisions possibles au moment où nous les prenons et avec l'information qui est disponible à ce moment-là.

Je souhaite terminer par le mot solidarité, envers les soignants mais aussi au sein de notre établissement. On a bien vu que pour tout le monde, l'intérêt général l'emporte, on peut tous être fiers de cela.

Mme TEXIER : Sur le volet RH, je souhaite saluer la mobilisation que je qualifierai d'impressionnante de l'ensemble des collègues à tous les niveaux pour répondre aux diverses sollicitations nombreuses et légitimes, mais également pour réfléchir à des formes nouvelles de collaboration et de gestion des situations collectives et individuelles. Un temps de réflexion et d'analyse a été nécessaire, qui a pu parfois paraître long par rapport aux questionnements, mais il était indispensable pour nous permettre d'aboutir à un dispositif qui soit équitable et compréhensible pour l'ensemble de la communauté universitaire. Je vais d'abord parler des mesures d'adaptation de nos règles de gestion RH à la situation exceptionnelle que nous vivons. Comme cela a été rappelé par la directrice générale des services, la très grande majorité de nos équipes a été invitée à rester à domicile. Plusieurs cas de figures peuvent se présenter, selon les situations professionnelles, personnelles ou encore de santé de nos agents.

La première catégorie de personnes travaille à distance, selon des rythmes différents. Il faut que ces rythmes soient compatibles avec la vie personnelle et avec les situations personnelles. Pour ces agents la situation sur le plan RH demeure inchangée.

La seconde catégorie concerne les personnes qui ne sont pas en mesure de travailler à distance et ce pour des raisons qui peuvent être multiples. Ce peut être le cas si l'activité professionnelle n'est pas jugée compatible avec la nécessité pour certains de garder leurs enfants. Ça peut aussi être le cas pour ceux et celles dont l'activité par nature même n'est pas travaillable à distance. Dans cette hypothèse-là, les personnes bénéficient de ce l'on appelle des autorisations exceptionnelles d'absence. Compte tenu de la situation exceptionnelle que nous vivons depuis la décision prise de confinement, qui date du 14 mars dernier, ces autorisations ne seront pas prises sur le quota des jours de garde d'enfants malades. C'est un sujet qui a beaucoup tourné, la décision est très claire sur ce point-là, nous n'irons pas prendre sur le quota des jours d'enfants malades. Ces autorisations spéciales d'absence (ASA) comme on les appelle selon leur acronyme, n'ont aucune incidence sur la paye ni sur la carrière des agents. Elles sont applicables à la fois aux personnels BIATSS mais également aux personnels enseignants. Les modalités concrètes de déploiement de ces ASA seront spécifiées notamment dans un arrêté du président qui sera pris aujourd'hui et diffusé à l'ensemble des personnels de l'établissement.

Enfin, troisième cas de figure, on peut avoir des collègues dont l'état de santé ne leur permet pas de travailler. Ces derniers sont soumis au régime des arrêts de travail classiques, avec une différence majeure, celle de la levée du jour de carence, qui a été actée dans la loi citée par le président, prise dans le cadre de la crise sanitaire.

Concernant la situation des congés qui nous est régulièrement posée, nous attendons sur ce point les décrets d'application qui devraient permettre de clarifier les règles applicables à la fonction publique. Pour l'instant les ordonnances ne s'appliquent qu'au domaine privé. Dans l'attente de ces précisions, la décision a été prise de figer le dispositif. Dès lors, les éventuelles demandes d'annulation qui nous parviennent ne seront pas instruites tant que nous n'avons pas clarifié nos règles. Il me semble, par rapport à ces questions de demande de prise de congés ou d'annulation de congés, qu'au-delà de la problématique du confinement, il est également de notre responsabilité, en tant qu'employeur, de veiller à la déconnexion des équipes dans ces périodes où la frontière entre vie personnelle et vie professionnelle est chahutée. Cette incitation à la déconnexion passe aussi par l'octroi de périodes de congé.

S'agissant de la paye des personnels, les services de la DRHDS et de l'agence comptable travaillent en étroite relation avec les services de la DGFIP qui ont subi aux également de plein fouet la période et la mesure de confinement. Des temps d'échange au plus haut niveau, notamment au niveau de la CPU relayés par le président ont également lieu depuis bientôt deux semaines. La paye de mars ne posera aucune difficulté, elle est en cours actuellement, dans la mesure où l'ensemble des saisies a été opéré avant le confinement. Sur la paye d'avril, on peut dire qu'on a à ce jour des réponses rassurantes qui ont été apportées par la DGFIP s'agissant des personnels titulaires. Je tiens aussi à souligner la mobilisation exceptionnelle en cours au sein de l'établissement avec un appel à volontariat qui a été vraiment entendu, sous l'égide de la directrice des études et de la vie universitaire pour garantir la paye des vacataires et des tuteurs étudiants. Ce sont plus de 1200 écritures qui seront passées pour permettre à nos personnels vacataires d'avoir leur paye dans des délais raisonnables.

S'agissant enfin des mesures d'accompagnement et des actions entreprises pour venir en soutien aux équipes, j'insisterai sur deux points : celui qu'a évoqué Mme SCHLAEPPI qui est la mise place d'un groupe de travail et des initiatives personnelles qui se sont regroupées qui ont réfléchi à livrer un document cadre

qui pourrait servir à chaque encadrant pour lui permettre de disposer de propositions d'action et d'appui à l'animation de ses équipes à distance. Des initiatives seront également proposées par la direction de la communication autour de l'environnement au travail et viendront en complément de toutes les initiatives locales et en proximité que l'on peut aujourd'hui constater.

Pour les personnels les plus fragiles, et ce sera mon dernier point, nous sommes en lien avec la MGEN et ses dispositifs d'écoute, avec des psychologues du travail qui seront accessibles par voie dématérialisée, sous forme de visios ou d'appels téléphoniques pour les personnels qui se sentent en fragilité et qui vivent mal cette situation de confinement ou cet équilibre vie professionnelle / vie personnelle compliqué sur ces temps de crise.

LE PRÉSIDENT : Je voudrais évoquer le travail avec le CHU et rendre hommage au directeur de cabinet M. DESFOIS qui, dès les premiers jours s'est soucié de cette action civique auprès du CHU. Le CHU est localisé à Nantes mais il y a aussi une activité à Saint Nazaire. Dans le cadre d'une participation avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), nous avons mis en place le dispositif suivant : 10 000 masques dont 1500 de niveau 2 ont été donnés au CHU. 50 000 paires de gants ont été donnés et 1500 litres de solution hydroalcoolique également. Les parkings universitaires à proximité immédiate de l'Hôtel-Dieu ont été mis à disposition, ce qui correspond à 250 places. C'est une demande très particulière qui permet aux agents de ne pas utiliser les transports en communs et leur permettre 24h/24 d'être à proximité de leur lieu de travail. J'ajoute deux travaux qui sont issus de la recherche appliquée et même issus de la recherche fondamentale : un travail en impression 3D d'un appareil d'assistance respiratoire, qui est encore en test mais qui répondra certainement à d'énormes besoins, que ce soit actuellement sur notre territoire ou dans d'autres territoires à travers le monde éventuellement. Un autre procédé consiste à protéger par une vitre qui couvre tout le visage celles et ceux qui sont le plus exposés, on peut penser aux caissières de supermarchés ou d'autres professionnels qui sont en contact avec une multitude de personnes. C'est une belle fierté d'avoir des collègues qui se sont engagés à tous les niveaux pour pouvoir aider le CHU. Je sais qu'à travers la France beaucoup de démarches se font de cette manière, que ce soit des éléments d'accompagnement au quotidien indispensables mais également des éléments prospectifs liés à la recherche. Merci à celles et ceux qui ont participé.

Le dernier point d'information est le report des élections. La loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie du Covid-19, dans son article 15, est assez claire si vous permettez de la résumer : certains établissements devaient renouveler leurs équipes présidentielles, c'est le cas d'à peu près 60% des universités en France cette année 2020. Pour ceux qui n'avaient pas débuté du tout le processus électoral, celui-ci sera reporté très probablement après les congés d'été puisqu'il faut une sincérité des listes concernant les étudiants qui doivent être inscrits, et ceci suppose qu'il faut attendre leur inscription. Deuxièmement, les universités dont le processus électoral avait été conduit et le conseil d'administration totalement constitué, ont eu l'élection du président, ça a été le cas la semaine passée à Reims, cette semaine à Cergy et peut être très bientôt à L'UBO à Brest. Dans le troisième cas qui est le nôtre, les élections se sont déroulées, le conseil d'administration n'est pas constitué dans son intégralité et l'équipe présidentielle n'a pas été élue. Dans ce cas, l'article 15 est clair : nous attendrons la fin de la phase de confinement pour procéder en présentiel aux processus électoraux. Cela veut dire que le président, son équipe et les élus que vous êtes sont prolongés jusqu'à cette date.

Voilà des points qui sont importants en formation, recherche, administration, vous avez vu la quantité de travail colossale qui a été faite. Je remercie encore celles et ceux qui ont contribué et qui contribuent encore. Je vous invite à écouter l'appel du directeur général de l'AP-HP Martin HIRSCH il y a quelques jours,

et on comprend mieux ces enjeux. Je vous propose si vous êtes d'accord un temps d'échange : vous prenez la parole sur le chat et je vous donne la parole les uns après les autres.

Mme MORERE : Je remercie le travail extraordinaire des équipes. On sait tout le temps passé sur la réorganisation et la continuité des services assurée. On sait qu'il est essentiel de rassurer nos personnels et nos étudiants, que cela peut être très chronophage et plus que jamais la communication est de mise. Les priorités ont été rappelées et la santé de chacun prime. Certaines universités canadiennes ont fait le choix de suspendre leurs activités pendant 15 jours, mais nous avons fait face, très vite, en essayant de nous réorganiser au mieux, et il est colossal de proposer une réorganisation pour 40 000 personnes. On en est au début d'une phase que l'on pourrait qualifier « de croisière », et la majorité sera bien sûr présente au côté de l'équipe.

Mme OBLE : J'ai trois questions, dont certaines dont j'ai déjà la réponse. Une première concerne la situation des vacataires, pour être sûre qu'il n'y a pas de ruptures de contrats, et si rupture que les vacataires inscrits comme demandeurs d'emplois puissent avoir les attestations. J'ai une question sur les partiels : si vous envisagez le distanciel ou plutôt un report des partiels en juin et en septembre, et sur quel programme ou quel contenu allaient porter ces partiels, sachant qu'il y a des cours qui n'ont pas eu lieu.

J'ai eu des questions de jeunes inscrits en STAPS qui posent la question sur la notation des épreuves de sport. J'ai eu des questions de demandeurs d'emplois sur lesquelles la problématique n'a pas du tout été abordée, le report des concours du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, et éventuellement aussi le report du CAPES/CAPET. Je crois que les écrits sont en avril et j'ai des demandeurs d'emplois qui posent ces questions.

Mme TEXIER : Non effectivement, il n'y a aucune rupture de contrats envisagés. Il y a certes des non-renouvellement de contrat mais de manière classique, lorsque la situation aurait été identique crise sanitaire ou pas. Il n'y a aucune rupture de contrat fondée sur le motif de la crise sanitaire. S'agissant des vacataires nous ne sommes pas sur ce dispositif de contrats, cela n'est pas adapté.

M. AVERTY : On est en pleine réflexion sur comment on va pouvoir mettre en place les sessions d'examens. Je vous ai donné ma position sur les enseignements à distance compte tenu de la difficulté que peuvent avoir certains étudiants à accéder aux enseignements, ce n'est pas raisonnable sauf dans des cas particuliers de petits effectifs où peut vérifier en amont que tout se passe bien. La réglementation nous impose de vérifier que les candidats peuvent répondre donc on ne part pas sur ce point-là. On doit prendre en compte un certain nombre de points, comme le mois de juillet, certains étudiants sont en situation d'activité salariale l'été, il y a de nombreux questionnements. Sur le contenu des examens, ce n'est pas au vice-président de donner des directives fermes. Il ne faut pas que les examens portent essentiellement sur ce qui s'est passé en distanciel mais plutôt en présentiel. Maintenant, c'est à chaque équipe pédagogique de se positionner et de faire l'examen en toute conscience .

Sur les enseignements de sport qui n'auraient pas lieu, on va avoir la possibilité de modifier et de neutraliser des épreuves, cela sera l'objet de la CFVU de jeudi prochain de travailler sur ces points pour faire en sorte qu'aucun étudiant ne soit lésé.

Pour les concours, ils ont tous été décalés, y compris le concours de la PACES d'ores et déjà reporté. Les candidats du CAPES et du CAPET seront prévenus individuellement.

Mme JOLLIET : Je voudrais intervenir en trois points. En premier point, je remercie très sincèrement, en tant que personnel de santé, l'université pour toutes les mesures d'entraide qui ont été mises en place, que ce soit la délivrance de masques, de gel hydroalcoolique et pour les places de parking.

Je voulais, en deuxième point, parler de la grande mobilisation des étudiants et les féliciter. On peut être très fier des étudiants de santé et cela vaut pour toutes les spécialités qui se sont engagées sur la base du volontariat pour participer aux actions de soins, que ce soit dans des services qui accueillent des patients Covid ou dans d'autres services. Je veux également prendre la parole pour aller contre certains bruits qui courent sur certains réseaux sociaux, disant que cette mesure d'une réserve en santé construite par l'ARS met en danger des étudiants. Non, nous ne faisons pas n'importe quoi, nous apprécions la compétence des étudiants avant de les lâcher dans la nature sans formation, et en aucun cas on ne va obliger un étudiant en médecine, quelle que soit son année, à aller de force dans une situation clinique.

Le troisième point de mon intervention tient aux concours. Comme souvent en santé, nous sommes un peu à part et nous avons reçu hier des mesures nationales pour les deux grands concours que sont la PACES et l'examen de fin de deuxième cycle que l'on appelle ECN. Nous avons des réactions et des prises de décision à prendre. En ce qui concerne le concours de PACES, nous avons participé à plusieurs réunions en visioconférences avec les responsables administratifs et de scolarité, nous avons fixé une date pour le concours de PACES. Nous l'avons fait assez vite car pratiquement et techniquement cela implique pour nous de réserver le grand hall de La Beaujoire. J'ai également proposé que soient mises en place des mesures pour canaliser l'entrée des étudiants dans ce grand hall, pour que même si nous sommes sortis du confinement fin juin, les étudiants ne soient pas trop proches les uns des autres. On nous demande de mettre en place des choses mais on a encore beaucoup d'incertitudes sur la cinétique de l'épidémie et on ne peut pas toujours décider de toutes les mesures adaptées. J'ai pris malgré tout la décision d'avancer dans la réservation de la Beaujoire. En ce qui concerne les ECN, la date nationale est tombée hier : elle est fixée aux 6, 7 et 8 juillet 2020. Cela entraîne pas mal d'échanges et de grincements de dents quelle que soit la date choisie.

Mme DAVID : Tout d'abord, l'échange de ce matin est le bienvenu, je pense qu'il faut que l'on maintienne des temps d'échange de cette nature. Le CHSCT est prévu cet après-midi or il me semble qu'il faudra que l'on rediscute en conseil d'administration après le CHSCT du PCA et éventuellement prendre des décisions. Je voulais également dire qu'il est nécessaire que les consignes soient extrêmement claires vis-à-vis des responsables de services de toute nature, puisque ce qui a été présenté ce matin par les différents intervenants me paraissent tout à fait claires, mais on a vu ces quinze derniers jours des initiatives de responsables de composantes ou de services tout à fait contradictoires avec ce qui a été dit ce matin. Je pense qu'il faut que tout le monde connaisse les décisions et ne donne pas de décisions contraires, je pense notamment à la question du quota de jours enfant malade. On sait qu'il y a des responsables de services qui ont dit que si les enfants sont à la maison, il faut prendre sur les jours enfant malade. Je suis rassurée sur ce point ce matin mais je pense qu'il faut que la consigne soit bien donnée à tout le monde.

Ce que je voulais dire et qui me paraît extrêmement important c'est que l'on a des collègues qui sont déjà affectés par la situation, évidemment le confinement qui nous touche tous et toutes mais aussi les enfants à garder et qui rendent le travail difficile, mais on a aussi, et l'on va avoir de plus en plus des collègues et des étudiants qui vont être malades ou avec des proches malades. Le climat est excessivement anxiogène et il rend difficile voire il empêche absolument le travail, y compris pour les gens qui ne sont pas malades eux-mêmes. Vous savez certainement que les malades sont déjà très nombreux et nombreuses en Pays-de-la-Loire, les médecins de villes et les médecins traitants en voient chacun plusieurs par jour, mais ils ne sont

pas testés et n'apparaissent pas dans les chiffres officiels. On va être obligés de la prendre en compte car on a 45 000 collègues et étudiants dans la sphère de l'université, sans parler des gens qui travaillent autour. Je pense qu'il est important de continuer à communiquer sur la médecine des personnels et des étudiants, en précisant les contacts et les missions. Je pense qu'il est important que l'on décide ensemble de ne pas faire semblant. La continuité de service public c'est de préparer la reprise, assurer les missions comme la paye ou la mise en sécurité mais surtout de ne pas faire comme si de chez nous on continuait à travailler comme avant. Le principe de continuité de service public c'est un principe à valeur constitutionnelle mais la continuité du service public ne signifie pas que l'on continue dans tous les cas à assurer exactement les mêmes services. Une fermeture n'est pas forcément contradictoire avec le principe de continuité du service public. Cela peut s'accompagner de fermetures temporaires et d'adaptations, d'allègements, etc.

Sur la question de la continuité pédagogique, et cela concerne les étudiants et les enseignants-chercheurs. Ce n'est non-seulement pas un principe juridique mais ce n'est pas non plus un concept des recherches en éducation. C'est quelque chose qui n'existait pas il y a 15 jours et qui a été bricolé sur un coin de table au ministère de l'Éducation Nationale et dont tout le monde s'est emparé de façon précipitée parce qu'on a tous été plongés dans une situation complètement inattendue. Je crois qu'il faut être extrêmement prudent par rapport à cette idée-là. Je crois que l'urgence est de rassurer les collègues en disant « on sait que vous travaillez, on part du principe que vous travaillez, on ne vous surveille pas, on vous fait confiance et on vous fait confiance dans le fait que votre expertise va vous permettre de trouver les modalités adaptées à votre situation, à vos groupes, à votre discipline, etc. ». Du côté des étudiants, il faut leur dire « faites de votre mieux, on va vous accompagner mais on n'attend pas la même chose que si la fac était ouverte ». C'est cela que j'appelle « ne pas faire semblant ». C'est de leur dire clairement qu'on est dans une parenthèse de la vie universitaire et cette parenthèse ne doit pénaliser personne.

Sur l'adaptation des modalités d'examen, j'ai entendu les précisions de M. AVERTY sur le fait qu'il y a des problèmes sur le temps d'été, sur septembre etc. Il me semble que cela serait mieux si la réflexion était conduite au niveau national pour le coup, en se disant que rien n'est tabou, que tout doit être ouvert. D'une certaine manière la situation nous oblige à avoir l'esprit ouvert et à ne pas écarter d'emblée des solutions qui d'habitude ne nous semblent pas possibles, notamment le report en septembre, mais ce n'est pas la seule possibilité. Moi il me semble que l'on doit décider très clairement qu'aucun savoir qui a été enseigné en période de fermeture de l'université ne doit pouvoir être testé, parce que la continuité de service public ne doit pas prévaloir sur un autre principe constitutionnel qui est l'égalité d'accès des citoyens et des citoyennes au service public. Or non seulement l'accès aux outils numériques est très fortement inégalitaire et ce n'est pas seulement une question d'équipement mais c'est aussi une question d'inégalité d'apprentissage. Le cours en distanciel est très fortement générateur d'inégalités d'apprentissage. Neutraliser au moins en partie ces inégalités d'apprentissage cela signifie de réfléchir très en amont au public, aux prérequis, à l'organisation, à l'articulation présentiel/distanciel, etc. Quand je dis très en amont je parle de formations qui se montent en général en plusieurs mois ou plusieurs années.

Pour terminer, je voudrais dire qu'il me semble que l'égalité doit primer sur la continuité et particulièrement en ce moment.

LE PRÉSIDENT : À l'évidence nous devons tous être très humbles par rapport à la tâche. Le volet formation en est un bon exemple et M. AVERTY est bien placé pour avoir un regard national, puisqu'il fait partie du réseau des VPVU et les questions sont identiques. Il y a beaucoup de partages et je peux en témoigner au niveau de CPU. Nous ne sommes pas sur de bonnes pratiques encore, on est sur des réflexions pour savoir comment on va pouvoir s'adapter. La référence à la constitution se pose notamment sur le fait que quand,

en cours d'année, on va être amenés à modifier des modalités d'examens, ce qui n'est pas permis habituellement, ce qui devrait l'être par ordonnance, mais il faudrait le faire avec tact, intelligence et mesure. Comme cela a été dit tout à l'heure, on ne pourra pas tout faire, nous ne sommes pas dans une bascule à distance de ce que nous faisons habituellement. On fera ce que l'on peut faire, avec les moyens qui sont les nôtres mais toujours avec ce souci de continuité du service public.

Mme SCHLAEPPI : En réaction à ce que Mme DAVID évoquait, les décisions que l'on prend peuvent être amenées à évoluer. Vous évoquiez des consignes qui ont été données par rapport aux congés enfant malade. La position, y compris à un niveau national, a été dans un premier temps d'encourager cette pratique, puisqu'au départ le confinement n'était pas forcément envisagé pour une aussi longue durée. Nous avons effectué là-dessus une clarification qui vous a été donnée ce matin et qui est également diffusée par l'ensemble de la chaîne hiérarchique, même si bien sûr en cette période la communication est parfois moins rapide qu'habituellement. On reçoit des avalanches de mail et je me mets à la place de nos collègues, ce n'est pas toujours facile à suivre. On a décidé au niveau de l'administration de rétablir les séquences collectives de travail et je réunis toutes les semaines le comité de coordination des services centraux. J'ai des contacts hebdomadaires avec les secrétaires généraux de pôles, et on essaye de décliner à l'échelle de l'unité de travail. Je suis d'accord avec vous, la fluidité de l'information n'est pas toujours simple à organiser mais on veillera à ce que toutes les consignes soient bien diffusées et si des dysfonctionnements apparaissent, il faut bien sûr nous les remonter.

M. BROCHARD : Je voulais revenir sur un point qui a été évoqué par Mme TEXIER. Nous avons eu beaucoup de retours sur la prise de jours de congés d'enfant malade et également sur les demandes d'annulation de congés. Beaucoup d'agents ne comprennent pas pourquoi ils ne peuvent pas annuler leurs congés. Nous avons eu également un autre retour de collègues qui font partie de ces gens qui travaillent « normalement » sur leur lieu de travail, pour savoir s'ils pourraient bénéficier de la fameuse prime de 1000 €.

LE PRÉSIDENT : Comme cela a été dit tout à l'heure, nous sommes dans l'attente du résultat d'une discussion interministérielle sur les congés pendant cette période. Il y a plusieurs demandes : les demandes d'annulation de congés, même si à titre personnel je m'interroge, même s'il faut des temps de relaxation pendant cette période, sur la possibilité pour l'établissement de pouvoir assurer ses missions de service public si tout le monde fait la même chose. Je pense qu'il y a un élément de solidarité à mettre en avant. *A contrario* il y a des personnes au sein de l'établissement qui ont demandé à avoir des congés pendant cette période de confinement. Il y a des postures différentes, peut-être pas dans les mêmes proportions je vous l'accorde, vis-à-vis de la démarche civique qui nous est demandée.

Mme TEXIER : Concernant les jours enfants malades, Mme SCHLAEPPI l'a précisé. C'est vrai qu'au début de la crise sanitaire on avait plutôt pris la décision d'aller sur le quota des jours d'enfant malade et on est revenu sur cette décision en début de semaine. Ces mesures entreront en vigueur rétroactivement à compter de la période dite de confinement, soit le 14 mars. Concernant les demandes d'annulation de congés, pour l'instant le dispositif est figé. Nous ne refusons rien et nous n'accordons rien, nous figeons le dispositif dans l'attente d'une clarification et de règles qui seront ensuite partagées à l'échelle de l'établissement.

Mr. BROCHARD : Comment cela se passe-t-il pour les personnels qui sont actuellement censés être en congés et qui ont travaillé, notamment la semaine dernière alors qu'ils devraient être en congés pour plusieurs semaines ?

Mme TEXIER : Je ne l'ai pas précisé mais pour toutes les personnes qui sont actives dans la mise en œuvre et la déclinaison des PCA, qui avaient prévu des congés et n'ont pas pu les prendre, bien évidemment ces personnels seront placés en activité et verront leurs jours de congés reportés. Il est important de le rappeler.

Mme KERBART : En cette période de crise, du côté étudiant, nous voulions apporter notre témoignage car comme tout le monde nous vivons cette situation. Nous sommes bien conscients que tout le monde donne le meilleur de lui-même. Nous essayons aussi de nous adapter au mieux. Évidemment, il y a de petites marges d'amélioration. Par exemple, il y a des étudiants qui regrettent que par excuse d'être à la maison et avec potentiellement leurs cours sous la main, des enseignants ont des exigences démesurées sur les contrôles continus. D'autres se plaignent de la rareté de communication de leurs équipes pédagogiques sur l'actualité. On sait que cela va tendre à s'améliorer, mais il y a des dysfonctionnements à l'heure actuelle malheureusement. Il y a aussi des étudiants qui nous ont remonté que des enseignants décideraient de leurs modalités de contrôle continu sans passer par la CFVU. C'est un ensemble de choses qui sera à bien surveiller et à améliorer. Au sein du conseil d'administration nous ne sommes que des étudiants en santé, sage-femme, médecine, dentaire et pharmacie donc on est en plein questionnement sur notre avenir d'étudiants, réalisation d'année, de stage. Je sais que personne n'a dès à présent la réponse mais c'est vrai que cela nous questionne. On se questionne aussi sur notre implication personnelle, vis-à-vis de nous et de nos familles.

Du côté des élus nous avons un petit point de vigilance sur la tenue des conseils d'administration à distance tels que celui-ci sur la question de la durée des conseils d'administration. C'est quelque chose qu'on découvre, des conseils d'administration sur des durées très longues cela nous questionnait donc on avait une question à ce sujet, sur les aménagements possibles. Est-ce qu'il serait possible de débattre en amont, via messagerie et est-ce qu'il est possible que cela soit intégré au compte-rendu des échanges ?

LE PRÉSIDENT : Merci pour votre intervention. Vos propos sont enregistrés comme pour les autres conseils d'administration. Techniquement les choses sont affûtées. On vous expliquera tout à l'heure que le vote est organisé d'une manière peut-être pas tout à fait attractive mais c'est notre propriété. Je pense que la réponse à votre question peut-être oui, on peut tout imaginer dès lors que l'on trouve la possibilité d'échanger au sein du conseil d'administration. Nous allons réfléchir à votre proposition.

Je vous propose de passer au point unique de l'ordre du jour, les modalités de délibération justement.

Point 1 - Approbation des modalités de délibération à distance des instances de l'université de Nantes :

Mme BERNAULT : Effectivement, dans le contexte de confinement, il n'était plus possible de tenir nos réunions comme nous en avons l'habitude en présentiel, et d'ailleurs dès la semaine dernière plusieurs réunions qui étaient prévues pour diverses instances, notamment CFVU, conseil académique restreint et les élus au nouveau conseil d'administration ont été annulées. Pour autant, et nous en avons longuement discuté précédemment, il faut garantir le bon fonctionnement de l'établissement et il faut aussi garantir la mise en œuvre de la continuité de l'activité. Pour cela, il peut être nécessaire de réunir certaines instances avant la fin du confinement. C'est le cas aujourd'hui, on a évoqué le CHSCT qui doit se tenir cet après-midi, une CFVU a été évoquée par M. AVERTY pour la semaine prochaine. On aura sans doute aussi à réunir un conseil académique restreint sur des sujets RH avant la fin du confinement. Cela suppose effectivement comme le président le disait en début de réunion que le conseil d'administration adopte les modalités de délibération à distance pour l'ensemble des instances de l'établissement. La procédure qui vous est

proposée est décrite dans le projet de délibération que vous avez pu consulter sur l'espace Prodoc. Je vais peut-être vous rappeler très rapidement les huit étapes qui constituent cette procédure. C'est un petit peu formaliste mais c'est évidemment particulièrement important dans cette période. Tout débute assez classiquement par l'envoi de la convocation par Prodoc, par le service qui est en charge de l'instance, comme d'habitude, selon les procédures que l'on connaît. La seule différence ici, est que la convocation comporte deux mentions particulières. Une mention concernant le temps de contribution et de débat, qui peut donc se faire en visioconférence et parallèlement via une messagerie instantanée sur Prodoc. Sur cette convocation apparaît également le temps de vote qui se déroulera sur Prodoc. Ensuite intervient le moment de la contribution, le moment de l'échange. Vous l'avez vu ce matin, un mail est envoyé par le service en charge de l'instance à tous les membres pour ouvrir le temps de contribution et pour rappeler certains éléments liés au bon fonctionnement de ce type de réunion à distance. Le temps de contribution se déroule en visioconférence avec en parallèle des échanges par écrit. L'ensemble évidemment est enregistré pour l'établissement du procès-verbal. A la fin des discussions un message est encore envoyé par Prodoc par le service en charge de l'instance pour clore officiellement le temps de contribution, le temps de discussion. Ensuite, au moment qui aura été indiqué dans la convocation, un message ouvrira le temps de vote. Ce vote se déroule sur Prodoc, sur une durée au moins d'une heure. Vous aurez un lien et vous pourrez vous connecter au moment du vote pour formaliser votre position sur le point soumis à l'ordre du jour. Si vous disposez de procuration, elles seront rappelées également par le service et il vous faudra voter à deux reprises sur l'espace Prodoc. À la fin de la période prévue, un nouveau mail sera envoyé par le service pour clore la procédure de vote et ensuite pour annoncer les résultats du vote.

C'est une procédure qui a été conçue pour permettre l'expression des membres des instances tout en fiabilisant le processus de vote.

Je voudrais très sincèrement remercier les services qui ont travaillé pour permettre la mise en place de cette procédure. Évidemment en premier lieu Sarah LE SAËC et la cellule d'appui aux affaires institutionnelles (C2AI) mais aussi Baptiste BRIOLET et la direction des affaires juridiques et puis Nicolas WENDLING et la DSIN. Sans tous ces collègues et sans ces services nous n'aurions pas pu faire cette réunion aujourd'hui et je voudrais vraiment saluer leur dévouement, leur réactivité, leur efficacité.

Mme DAVID : Ma question porte sur les modalités de vote anonyme ou non-anonyme. Habituellement on a des votes qui ne sont pas anonymes et les votes anonymes sont très rares. Je pense que d'abord il faut que l'on essaie de se limiter au maximum non pas à des échanges mais à des votes sur des sujets absolument essentiels pour la continuité de l'activité et ces votes doivent pouvoir être non-anonyme et il me semble que les modalités qui sont proposées pour l'instant ne le permettent pas, mais je n'ai peut-être pas très bien compris. Lorsque l'on vote dans un conseil d'administration on lève la main, on se voit tous, vous nous comptez mais l'on peut se compter aussi et donc on peut savoir qui a voté quoi. Je voudrais savoir si on a des garanties sur le fait qu'on va pouvoir voir de façon simultanée qui a voté quoi, de façon à pouvoir vérifier sans passer par un autre mécanisme, une autre personne ou une autre instance pour compter les votes. C'est-à-dire que si je vote pour, contre ou abstention, il faut que je puisse savoir combien de personnes votent pour, contre ou abstention, pour pouvoir vérifier que monsieur untel a voté pour et pas seulement avoir le résultat de ce vote. Sinon on est dans un vote anonyme et dans un vote anonyme il nous faudrait une autre procédure de vote par correspondance, éventuellement avec un huissier etc.

LE PRÉSIDENT : Les procédures qui ont été mises en place notamment à Cergy ou à Reims revendiquaient clairement le vote anonyme. Chacun vote, on ne sait pas ce que l'autre vote, et l'huissier collecte

l'ensemble des votes. C'est une procédure assez lourde mais qui est choisie en l'occurrence pour le vote du président ou de la présidente. Là on n'est pas dans un vote anonyme comme vous le soulignez, on n'est pas sur un vote extemporané où l'on peut voir en même temps qui vote pour, contre ou abstention, mais je vais donner la parole à Sarah LE SAËC sur le sujet.

Mme LE SAËC : S'agissant de la communication du résultat de vote, nous avons en effet la possibilité, une fois que le vote est terminé de communiquer à l'ensemble des membres « qui a voté quoi » par le biais d'une liste qui détaille ces informations. Mais il est vrai que ce n'est pas comme à main levée, cela interviendra seulement à l'issue du vote et non au cours du déroulement du vote.

Mme BERNAULT : S'agissant des points qui ont été mis à l'ordre du jour, je veux également vous confirmer, et c'était bien le sens de mon intervention tout à l'heure qu'il ne s'agira de soumettre aux instances dans cette période particulière que les éléments qui sont indispensables au fonctionnement de l'établissement, la mise en œuvre du PCA et pas d'autres éléments. Il s'agit bien là de se réduire au strict nécessaire compte tenu du contexte et des modalités de réunion qui sont un petit peu particulières.

S'il n'y a plus de demandes de prises de paroles, nous allons clore cette séquence de contribution et de débats. Vous allez recevoir par la C2AI un message pour ouvrir la séquence de vote à partir de 11h. Vous avez une heure pour voter sur Prodoc. Mme LE SAËC vient d'indiquer sur le chat la liste des procurations qui ont été attribuées pour cette séquence.

LE PRÉSIDENT : Il est 10h59, merci pour ces échanges et de cette expérience partagée, qui bon an mal an a fonctionné. Je vous incite à voter et penser à voter deux fois pour celles et ceux qui ont une procuration. Je vous souhaite une bonne journée, prenez soin de vous et de vos proches et faisons vivre le service public.

Le conseil d'administration approuve avec 29 voix pour et 5 abstentions, les modalités de délibération à distance des instances de l'Université de Nantes.

Pour le président et par délégation, la première vice-présidente

Carine Bernault
